Au centre, on crie : Votez bien !
Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants, 534; majorité absolue, 268; pour, 220; contre, 314. La motion d'ajournement est repoussée.»
Le centre applaudit; l'extrême gauche paraît de plus en plus découragée.
Ce premier scrutin est d'un bon augure pour le suivant.
M. le président consulte la Chambre sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à un scrutin par appel nominal.
La Chambre se prononce pour le scrutin à la tribune par appel nominal.

Le scrutin par appel nominal

Les scrutateurs sont tirés au sort, puis la lettre par laquelle doit commencer l'appel ; c'est la lettre E.
M. Ellez-Evrard est appelé le premier.
Le défilé commence et se poursuit sans incident.
Le passage de quelques députés soulève des manifestations diverses, mais sans grande passion. La bataille est infiniment moins ardente que l'autre jour. D'une part, on triomphe par avance avec calme; de l'autre on est résigné. Les incidents gais dominent.
M. Wilson répond à l'appel de son nom. Une rumeur sourde et prolongée accueille son passage; on s'écarte de lui dans l'hémicycle.
MM. Brisson et Deschanel votent sans qu'aucune manifestation se produise à l'appel de leur nom.
L'appel terminé, on procède à un contre-appel, puis l'extrême gauche crie : « Clôture ! » Mais le centre réclame un second contre-appel; il y est procédé.
Après le deuxième contre-appel, l'extrême gauche réclame encore la clôture du scrutin, mais le centre proteste de nouveau.
M. DU PÉRIER DE LARSAN. — Je demande qu'on attende encore un quart d'heure pour les retardataires.
M. VIVIANI. — Attendez donc le paquebot des colonies !
M. le président met aux voix le délai de quatre heures à mains levées. Le résultat est douteux.
M. Du Périer de Larsan veut monter à la tribune. On le conspue. Le centre et l'extrême gauche s'apostrophent avec violence. M. Sarrien est impuissant à rétablir l'ordre.
Le tumulte se prolonge ainsi de telle sorte qu'on atteint quatre heures sans s'en apercevoir.
La Chambre, d'un commun accord, déclare alors le scrutin clos. Aussitôt, le président rouvre le scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents.
Ce scrutin a également lieu par appel nominal, et le défilé recommence, mais cette fois-ci sans nulle animation, et presque sans entrain. Beaucoup de députés manquent même à l'appel.
Au cours du scrutin, le bruit se répand que M. Deschanel est définitivement élu président avec dix voix de majorité : le centre est radieux, tandis que l'extrême-gauche est dans le marasme.
M. Deschanel, qui vient de rentrer à la dérobée, est très entouré à son banc, et chaudement félicité par ses amis.
Le défilé se poursuit. M. Méline est, de nouveau, salué au passage par des huées sourdes des socialistes ; le centre y répond par des applaudissements.
A cinq heures, le scrutin pour les vice-présidents est clos. Les députés rentrent en foule, et occupent précipitamment leurs places.

LE PRÉSIDENT DÉFINITIF

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va proclamer les résultats du scrutin pour l'élection du président définitif. Un grand silence se fait aussitôt.
M. LE PRÉSIDENT proclame les résultats suivants :

Votants	**567**	
Blancs et nuls	**3**	
Suffrages exprimés.	**564**	
Majorité absolue	**283**	
MM. Deschanel	**287**	**voix**
Brisson	**277**	»

En conséquence, M. Deschanel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame élu Président définitif.
Ce résultat est salué par les applaudissements et les acclamations prolongées de la droite et du centre, l'extrême gauche reste inerte.
M. le Président ouvre ensuite le scrutin pour l'élection des huit secrétaires. Cette élection a lieu par simple scrutin à la tribune sans appel nominal.
MM. Decker-David et Henry Cochin ont fait savoir qu'ils déclinaient toute candidature.
Le scrutin n'est clos qu'à 5 heures 50.
Puis, afin d'attendre les résultats des divers scrutins, la séance est suspendue pour un quart d'heure.
Le scrutin pour l'élection des questeurs n'aura lieu que demain.

LES VICE-PRÉSIDENTS

La séance n'est reprise qu'à sept heures un quart.
M. le Président proclame les résultats du scrutin pour l'élection des vice-présidents.
Votants, 543; suffrages exprimés, 536; majorité absolue, 262.
MM. Leygues Georges, 315 voix; Sarrien, 298; Krantz, 278 ÉLUS; Mesureur, 242; Izambert, 240; Maurice Faure, 205.
Il y aura lieu à un second tour pour l'élection du quatrième vice-président.
MM. Izambert et Maurice Faure se désistent.

LES SECRÉTAIRES

Voici les résultats du scrutin pour l'élection des secrétaires.
Votants, 500 ; suffrages exprimés, 497 ; majorité absolue, 242.
MM. Ruau, 271 voix; Ordinaire, 265; Sauzet, 261; Drake, 258, ÉLUS ; Dubief, 239 ; Sommellier, 224 ; Jourdes, 223 ; Rajon, 223; Berteaux, 219; Lhopiteau, 201; Marcel Habert, 196 ; Maurice Binder, 199 ; De Lestourbillon, 73 ; des Rotours, 51.
Il y aura lieu de procéder à un second tour, pour l'élection de quatre secrétaires.
La Chambre décide que les deuxièmes tours auront lieu demain.
Demain séance à deux heures.
La séance est levée à 7 heures 35.

DANS LES COULOIRS

Paris, 9 juin. — Les couloirs présentaient aujourd'hui la même physionomie que le jour de l'élection du bureau provisoire. Les passions, en ce qui concernait le résultat final, étaient sûrement moins surexcitées, étant donnée la quasi-certitude où l'on était du succès de M. Deschanel, mais on s'inquiétait de savoir s'il y aurait un déplacement de voix et quelle importance aurait ce déplacement.
Le scrutin provoqué par la proposition de M. Breton, dont la maladresse est déplorée par les plus chauds amis de M. Brisson, avait fait prévoir de suite l'élection de M. Deschanel.
Aussi, les dix voix de majorité de M. Deschanel ont-elles produit sur eux l'effet d'une douche d'eau froide.
Rappelons les chiffres des derniers scrutins : au premier tour, sur 556 votants, M. Deschanel avait obtenu 277 voix, et M. Brisson 276.
Au second tour, sur 562 votants, M. Deschanel obtenu 282 voix et M. Brisson 278.
Comme on le voit, le nombre des votants n'a cessé de croître ; jamais de pareils chiffres n'avaient été atteints.
Les quatorze manquants d'aujourd'hui sont d'abord les sept députés coloniaux non encore arrivés en France, MM. Gerville-Réache, Legitimus, de Mahy, Ursleur d'Agoût, Brunet et Duquesnay.
Ce sont ensuite MM. de Largentaye, Lasies, Rouanet, Beauregard (Seine), Brune, Cluseret et Cornudet.
Cinq coloniaux étaient considérés comme acquis à M. Brisson, ainsi que MM. Cornudet, Brune et Rouanet, soit sept voix qu'a perdues M. Brisson, contre six que perdait M. Deschanel, M. Lasies étant décidé en tout cas à s'abstenir.
Au premier scrutin, M. Cluseret avait voté pour M. Deschanel.
L'intervention de M. Ribot dans le débat soulevé par M. Breton a été fort remarquée. C'est une marque indéniable d'hostilité envers M. Brisson, nous disait un député radical ; l'ancien Président du Conseil a évidemment témoigner de son adhésion, sans réserve, aux combinaisons des républicains de gouvernement ; le vent est plus que jamais à la guerre.
M. Brisson est furieux de son troisième échec; aussitôt qu'il a connu le résultat du scrutin, il a déclaré son intention de descendre dans la lice, et de prendre une part très active aux luttes politiques; on considère comme certain qu'il interviendra dans le grand débat sur la politique générale.
En somme la journée a été mauvaise pour les radicaux. Ceux-ci voulaient trois vice-présidences, trois secrétariats et trois questures. Or, actuellement, sur huit élus, il y a six républicains de gouvernement et seulement deux radicaux.
En présence de ce résultat la gauche est de nouveau entrée en négociations avec le centre; elle demande à celui-ci d'abandonner, sur les sièges de secrétaires qui lui paraissent acquis au ballottage, le siège qui revient à la droite et que celle-ci aurait sûrement acquis aux dépens des radicaux.

Nouvelles du Jour

Une nouvelle demande d'interpellation sur la politique générale du Cabinet

Paris, 9 juin. — A la suite d'une réunion tenue, aujourd'hui, par les radicaux, MM. Dujardin-Beaumetz, Vallé et Trouillot, ont déposé, ce soir, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation sur la politique générale.
On sait que M. Millerand en a déjà déposé une sur le même sujet. MM. Dujardin-Beaumetz, Vallé et Trouillot n'ont déposé leur demande que pour céder la parole à M. Léon Bourgeois.

La soirée politique

Paris, 9 juin. — La question de la présidence définitivement réglée, toutes les préoccupations vont maintenant au grand débat qui s'ouvrira lundi. On se demande comment s'engagera la bataille : Le président du conseil prendra-t-il les devants en lisant à la Chambre une déclaration ministérielle sur laquelle il sera immédiatement interpellé ou bien laissera-t-il l'opposition ouvrir le feu.
C'est un point sur lequel on n'est pas encore définitivement fixé, tout en inclinant à penser, pourtant, que M. Méline s'arrêtera plutôt à la première procédure.
Les derniers conseils auraient été consacrés, comme nous l'avons annoncé, à l'élaboration de cette déclaration; il a été dit, d'autre part, que les ministres étaient d'ores et déjà démissionnaires et qu'en conséquence M. Méline n'aurait pas à recevoir une nouvelle investiture du Président de la République.
Les radicaux se sont emparés de cette information pour modifier leur plan d'attaque; ils opposeraient à M. Méline, en quelque sorte, la question préalable.
En 1893, en effet, M. Charles Dupuy, alors président du conseil, avait obtenu, de ses collègues, qu'ils donneraient leur démission à la veille du débat de rentrée sur la politique générale ; la Chambre n'accepta point cette procédure et refusa de délibérer devant les ministres démissionnaires.
C'est à cette tactique que les radicaux seraient, assure-t-on, disposés à s'arrêter.

Deux colonels russes à Rouen
Grande fête militaire

Rouen, 9 juin. — Une grande fête militaire a eu lieu à l'occasion de la visite faite au 39e régiment d'infanterie par le colonel Bassilow et le colonel Archipoff, du 39e d'infanterie russe. Ces officiers venus directement de Russie, sont arrivés hier soir à 5 heures. Hier soir un banquet leur a été offert par les officiers du 39e français à l'Hôtel de France.
Au dessert le colonel Proust, d'une voix émue, a remercié les officiers russes de leur visite et l'Empereur qui l'a autorisée. Puis il a porté un toast à l'Empereur et à l'Impératrice de Russie, à l'armée russe et au 39e d'infanterie russe.
Le colonel Wassilof a porté à son tour un toast à la France, à l'armée française et aux camarades du 39e français.
Après quoi un télégramme a été adressé aux officiers du 39e russe par les officiers du 39e français.
Aujourd'hui le colonel Wassilof a passé en revue le 39e, au milieu d'un énorme concours de population, qui l'a acclamé avec frénésie. A l'issue de la revue il s'est fait présenter le drapeau du régiment.

Une trombe d'eau près de Lyon. — Immenses dégâts

Lyon, 9 juin. — Une véritable trombe d'eau s'est abattue ce soir sur la commune de Courzieux, canton de Vaugrey. Toutes les récoltes sont perdues; les prairies ravinées et couvertes de sable, les vignes arrachées. La commune a également beaucoup souffert. Un cultivateur a été emporté par les eaux, mais n'a pu être sauvé qu'à grand'peine.

Bourillon vainqueur à Vienne

Vienne, 9 juin. — Dans la première course décisive de 3.000 mètres qui a eu lieu au derby cycliste, Bourillon, de Paris, est arrivé premier; Gregna, de Paris, deuxième; Momo, de Milan, troisième, et Pontechi, de Turin, quatrième.

Les soulèvements de paysans en Autriche-Hongrie. — 3 morts. — 7 blessés

Buda-Pesth, 9 juin. — Les soulèvements des paysans, causés par la misère et fomentés par la propagande socialiste, se renouvellent avec une fréquence inquiétante.
La gendarmerie a dû faire usage de ses armes à plusieurs reprises. Il y aurait eu trois morts et sept blessés.

Un ouragan en Russie
Dix-neuf morts, nombreux blessés

Saint-Pétersbourg, 9 juin. — Un terrible ouragan a sévi dans les provinces du centre de la Russie; le gouvernement du Minsk a été surtout éprouvé; plusieurs maisons ont été renversées. Il y a dix-neuf morts et de nombreux blessés. La ligne de télégraphie de Varsovie à Moscou a été coupée.

Les ex députés Faberot et Chauvin

Nous annoncions, l'autre jour, que l'ex-député Faberot, non réélu aux dernières élections, avait philosophiquement repris son ancien métier d'ouvrier chapelier.
Une autre victime du suffrage universel, le coiffeur Chauvin, vient également de retourner à ses chers rasoirs. Est-il bien sûr, d'ailleurs, qu'il les ait jamais quittés, même à la Chambre ?
Quoi qu'il en soit, il vient de rouvrir boutique. M. Chauvin a seulement abandonné son ancien quartier de la rue des Archives, et il s'est établi passage Tivoli, près de la gare Saint-Lazare, où, très démocratiquement, il fait la barbe pour vingt centimes et coupe les cheveux pour six sous.

Conseil de cabinet

Paris, 9 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.
Ils se sont entretenus de la situation politique, et ont procédé à l'expédition des affaires courantes.

Les examens de Saint-Cyr

Paris, 9 juin. — Il est exact, dit le *Journal*, que le sujet de la composition française a été connu d'avance par quelques-uns des candidats à l'Ecole de Saint-Cyr.
« Tel est le premier résultat de l'enquête ordonnée par les ministres de la guerre et de l'instruction publique, qui statueront, après avoir découvert l'auteur de l'indiscrétion, sur les conséquences qu'elle peut avoir au point de vue des intéressés. »

Un banquet tragique

Batoum, 9 juin. — Pendant un banquet auquel assistaient les notabilités de la ville, le prince Jean Melikow blessa d'un coup de revolver le prince Vardène Gabriel.
Quelques instants après, le prince tombait à son tour, tué raide, également d'un coup de revolver, tiré, croit-on, par M. Ghighine Schvili.

Le pont Troïtsky à St-Pétersbourg

St-Pétersbourg, 9 juin.- Hier, l'ambassadeur de France, le maire et les membres du conseil municipal et d'autres personnages ont assisté à l'inauguration du pont Troïtsky, dont la pose de la première pierre a eu lieu, l'année passée, en présence de M. Félix Faure, et dont la construction avait été confiée à une compagnie française.
Après un service divin, on a offert le champagne, et des toasts ont été échangés.
Les orateurs ont été très acclamés.

Les mineurs du pays de Galles
Situation désespérée

Londres, 9 juin. — Le *Daily Graphic* dit que la situation des mineurs du pays de Galles est désespérée. Un millier d'hommes sont sans travail. Un certain nombre de mineurs grévistes n'ont pas payé leur loyer. Plusieurs propriétaires ayant donné des ordres pour leur expulsion, les grévistes ont déclaré qu'ils résisteraient et qu'ils démoliraient les maisons.

Emeutes en Extrême Orient

Hong-Kong, 9 juin. — On annonce de Canton qu'une rebellion a éclaté à Tchen-Tchen-Fou, dans la province de Kouang-Tung.
Les rebelles se sont emparés de la ville, ont tué le magistrat et sa femme et ont brûlé le palais du gouvernement.
Le vice-roi de Canton a envoyé un millier d'hommes.
Shanghai, 9 juin. — L'*Echo de Chine* annonce que les portes de la ville de Ning-Po ont été fermées hier après-midi. Il y a des émeutes dues à la rareté et à la cherté du riz, mais provoquées par un nouvel impôt sur les drogues.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une fête au « Cercle militaire ». — Jeudi soir, vers huit heures et demie, de nombreux officiers s'étaient réunis au Cercle militaire, à l'hôtel Ferraille, pour offrir un punch à leur président, M. le commandant Despatures, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur et lui remettre une croix miniature, comme témoignage de leur sympathie.
La salle du Cercle présentait un coup d'œil des plus gracieux, très bien décorée de drapeaux nationaux et de plantes vertes ; elle formait un ensemble du meilleur goût, dans lequel s'harmonisaient les chatoyants uniformes des officiers des différentes armes tous en tenue.
A neuf heures, M. le commandant Despatures est entré, acclamé et vivement félicité par tous.
Lorsque le punch eût été servi, M. le capitaine Couvreur a prononcé le discours suivant en remettant au nouveau chevalier, au nom des officiers du cercle, une superbe croix miniature en brillants :
« Mon commandant, l'heureuse nouvelle de votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur a été accueillie par tous nos camarades avec une satisfaction qu'ils vous ont spontanément témoignée: et, s'ils n'ont pu assister à la remise solennelle de cette brillante récompense qu'ils ont eu l'heureuse fortune de connaître avant le grand jour, ce n'est pas sans un vif regret qu'ils se sont résignés à ne participer que par le cœur et la pensée à cette démonstration inoubliable pour moi, qui ai eu, ce jour-là, l'agréable privilège de partager vos émotions et vos joies bien légitimes, car, pour être à l'honneur, il faut avoir été à la peine, et, mieux que tout autre, vous justifiez cette maxime !...
» Permettez-moi donc de vous dire, mon commandant, combien je suis heureux d'être aujourd'hui l'interprète de tous nos camarades, pour vous témoigner notre fierté de voir briller sur votre poitrine les insignes de la Légion d'honneur, attestant vos services rendus à la patrie et récompensant votre dévouement qui ne s'est point démenti un seul instant depuis le jour où, n'écoutant que votre cœur de patriote, vous vous engagiez pour défendre le pays envahi !...
» Cette haute récompense, que bien peu ont le droit d'ambitionner, est pour nous l'emblème de l'encouragement à la discipline, au devoir et au travail dont vous n'avez cessé de nous donner l'exemple, et surtout depuis que nous avons l'honneur de vous avoir comme président.
» Aussi saisissons-nous cette occasion pour vous renouveler l'assurance de notre dévouement et de notre confiance et pour vous dire, une fois de plus, qu'en nous inspirant de vos principes, nous serons toujours à la hauteur du devoir.
» Pour mieux vous prouver l'importance qu'ils attachent à la distinction flatteuse dont vous avez été l'objet et qui honore tout particulièrement notre Cercle militaire, je viens, en leur nom, vous prier d'accepter comme témoignage de la solidarité qui unit tous ses membres la croix miniature qui symbolise le dévouement à la patrie et le culte du drapeau !
» Puissiez-vous en perpétuer le souvenir en la portant longtemps encore au milieu de nous tous !
» C'est le vœu que nous vous exprimons du plus profond de nos cœurs qui, toujours, battront à l'unisson du vôtre.
» Mes chers camarades, levons notre verre au nouveau chevalier M. le commandant Despatures.
» Vive l'armée ! Vive la France ! »
M. le commandant Despatures a répondu :
« Mes chers camarades, je remercie du fond du cœur le capitaine Couvreur des paroles aimables qu'il vient de m'adresser en se faisant l'interprète de vos sentiments, et je suis profondément touché des marques de sympathie que vous n'avez jamais cessé de me témoigner.
» Vous avez une grande part, mes chers amis, à la distinction que vient de me conférer le gouvernement de la République ; vous avez toujours été mes collaborateurs dans la tâche que je m'étais imposée, votre zèle et votre dévouement ne m'ont jamais fait défaut et vous m'avez donné toutes les satisfactions que je pouvais espérer.
» Je vous en félicite et je suis fier d'être le président d'une réunion dont les officiers, animés du meilleur esprit militaire, s'efforcent de contribuer par leur travail et leur dévouement à la grandeur de la patrie.
» Permettez moi de vous remercier du magnifique souvenir que je suis heureux d'accepter, je le conserverai précieusement comme témoignage d'estime et d'affection réciproque.
» Je lève mon verre, mes chers camarades, en unissant dans un même toast M. le Président de la République et l'armée.
» Je bois à la santé du dévoué vice-président du cercle, le capitaine Couvreur, de la commission et des officiers de notre réunion militaire.
» Encore une fois merci à tous, mes chers camarades, de votre sympathique accueil.
» Vive la France ! »
Sur la proposition du plus ancien membre du cercle M. Ponette, ancien officier d'artillerie de la garde, un vibrant vivat a été chanté en l'honneur du commandant Despatures. Celui-ci très touché a remercié en termes heureux et a proposé un vivat en l'honneur de MM. les officiers de la garnison de Lille et en particulier M. Pachon, lieutenant des chasseurs à pied, qui ont organisé des conférences pendant tout l'hiver.
La fête, pendant laquelle cette franche et cordiale camaraderie, proverbiale parmi les militaires, n'a cessé de régner, s'est terminée vers onze heures.

L'Ecole de natation sera ouverte au public à partir du samedi 11 juin.
Le mercredi, de trois heures du soir à la fermeture, et le vendredi de cinq heures à midi, sont des demi-journées réservées aux femmes.

Comité Justice-Egalité. — Le comité Justice-Egalité prie tous les membres des comités paroissiaux d'assister à la réunion qui aura lieu demain samedi à 8 heures 1/2 du soir, au local ordinaire.

Un homme grièvement blessé, boulevard Gambetta. — Un grave accident dont les conséquences auraient pu devenir très facilement mortelles s'est produit jeudi après-midi, dans un établissement en construction appartenant à M. Derville, boulevard Gambetta.
Vers trois heures et demie, un ouvrier gazier, Louis Bonnel, âgé de 28 ans, demeurant rue de Fives, 46, à la Madeleine-lez-Lille, était occupé à remplir sa lampe d'essence minérale. Tout-à-coup, celle-ci fit explosion et les flammes vinrent lécher de toutes parts la tête du malheureux.
Aux cris déchirants poussés par la victime, les autres ouvriers accoururent et lui donnèrent les premiers soins. Le patron, M. Paul Planquart, entrepreneur, place de la Liberté, qui se trouvait dans l'établissement, conduisit aussitôt son ouvrier à la pharmacie Delarra, Grande-Rue, où un pansement sommaire lui fut appliqué.
La malheureuse victime de cet accident a été grièvement brûlée ; sa figure ne forme qu'une plaie et seuls les yeux sont restés indemnes. En voulant se préserver des flammes, l'ouvrier s'est brûlé également aux mains.
De la pharmacie, Louis Bonnel a été conduit à l'Office des Œuvres sociales, rue du Vieil-Abreuvoir.

Dès à présent la laiterie d'Otscamp rappelle à sa clientèle, toujours si fidèle, et si satisfaite de ses beurres de conserves, qu'elle reçoit les commandes.
Le beurre sera fourni dans la quinzaine. — A partir de 20 kil. la laiterie fait des prix particuliers. — Prière d'envoyer au plus tôt les pots à remplir. — Bien s'adresser 13 rue du Bois. — *Téléphone.*

Effondrement d'une charpente. — Un ouvrier blessé. — Un accident qui aurait pu être très grave est survenu, jeudi matin, rue Rollin.
Trois ouvriers charpentiers étaient occupés sur une nouvelle bâtisse de l'école des Frères quand tout à coup une partie de la charpente s'effondra entraînant avec elle les charpentiers. Deux d'entre eux en furent quittes pour la peur; quant au troisième, qui habite Tourcoing, il fut précipité sur une poutre qui lui fit une blessure à l'aine.
Le blessé fut soigné par M. le docteur Montaigne et reconduit ensuite à son domicile. A moins de complications, l'incapacité de travail ne sera que d'une huitaine de jours.

Une arrestation pour coups et blessures. — Au cours d'une discussion survenue jeudi matin entre François Dejaegher, jardinier, âgé de 41 ans, demeurant à Croix, rue Chevreuil, et sa belle-sœur, Mme Dacquemine, habitant rue Cugnot, à Roubaix, des propos aigres-doux furent échangés et François Dejaegher s'oublia même jusqu'à frapper sa parente.
La police informée a mis le peu galant jardinier en état d'arrestation. Quant à Mme Dacquemine, le docteur qui l'a soignée estime que plusieurs jours de repos lui seront nécessaires.

Une fausse alerte. — Avertisseur électrique en bordée. — Jeudi soir, vers six heures, le poste des sapeurs-pompiers était informé par l'avertisseur n° 24, qu'un incendie venait de se déclarer dans la rue Pierre-de-Roubaix.
Les pompiers partirent immédiatement dans cette direction avec leur matériel, tandis que les cloches des paroisses et les sonneries électriques donnaient l'alarme dans toute la ville.
Mais quelle ne fut pas la surprise de nos braves pompiers en ne trouvant pas l'incendie annoncé ; pas de fumée, donc pas de feu selon le proverbe. En outre, le propriétaire de la maison qui porte l'avertisseur n° 24 déclara n'avoir pas fait fonctionner l'appareil ; par une circonstance fortuite qu'on ne peut expliquer, l'instrument s'était mis de lui-même en mouvement et était ainsi cause de cette fausse alerte.
Peu de temps après, les pompiers rentraient à leur hôtel. A la nouvelle de l'incendie, bon nombre de curieux étaient accourus dans la rue Pierre-de-Roubaix ; ils en ont été quittes pour leur dérangement.

Allo ! — Allo !
— Qui est là !
— Beurre d'Oostcamp, rue du Bois 13.
— Avez-vous de la crème fraîche ?
— Nous en recevons tous les jours.
Désirez-vous en goûter, à l'instant vous pouvez être servie ?
— Oh ! Je l'ai goûtée, dans tous les légumes nouveaux, épinards, oseille, petits pois, haricots, carottes. C'est délicieux, mais avec les fraises, est-ce réellement bon !
— Délicieux, Madame, quand vous aurez goûté les fraises à la crème d'Oostcamp, vous ne les mangerez plus autrement.
— Alors, un demi-litre de crème s'il vous plaît.

Les accidents de travail. — Un laveur de la Société Anonyme de la rue du Collège est tombé sur un tuyau en travaillant ; il s'est fait des contusions fort heureusement sans gravité.
Le blessé est un nommé Jules Delgrange, âgé de 52 ans, demeurant à Wattrelos ; il a reçu les soins de M. le docteur Leplat, qui lui a prescrit un repos de huit jours.
— Auguste Franchomme, ramoneur, âgé de 34 ans, demeurant rue du Fort, est tombé d'une échelle tandis qu'il était occupé à nettoyer la cheminée d'une maison de la place Chaptal.
Dans sa chute le malheureux s'est fracturé plusieurs côtes ; après avoir reçu les soins de M. le docteur Delahousse, il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Une double arrestation pour vol. — Il y a quelques jours, M. Charles Stienne, cabaretier, rue Bernard, s'apercevait, après le départ de deux personnes qui habitaient chez lui en garni, que des objets de literie avaient disparu.
Une plainte fut déposée et mercredi la police procédait à l'arrestation de Jean Coppoen, maçon, âgé de 25 ans, et de Palmyre Burbure, journalière, âgée de 22 ans, demeurant rue de la Basse-Masure.
Tous deux ont été interrogés par M. Squivée, commissaire de police, qui les a maintenus en état d'arrestation malgré leurs protestations. Jean Coppoen est en outre inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Un brave de 16 ans. — Emouvant sauvetage. — Jeudi soir, vers huit heures et demie, cinq ou six enfants âgés de six à dix ans s'amusaient sur le quai de Rouen. Tout-à-coup, au milieu de leurs ébats, un petit garçon âgé de sept ans, Albert Roggemans, dont les parents demeurent non loin de là, tomba dans le canal.
Le pauvre enfant allait infailliblement se noyer, quand un brave jeune homme seulement âgé de 16 ans, n'écoutant que son courage, se jeta à l'eau tout habillé.
Après quelques brassées, Auguste Aucel — c'est le nom du jeune sauveteur — fut assez heureux pour saisir l'enfant et le ramener ensuite sur la berge, sain et sauf. Inutile de décrire la joie des parents à cette vue et leur reconnaissance envers le courageux jeune homme.
Ce dernier est apprêteur dans l'établissement de M. Ernoult-Bayard, rue du Grand-Chemin. On nous assure qu'il n'en est pas à son coup d'essai et qu'il a déjà à son actif deux ou trois sauvetages.
Nous félicitons ce jeune sauveteur et nous émettons le vœu que bientôt il reçoive la récompense due à son courage et à son dévouement.

Croix. — *Union Sociale et Patriotique de Croix.* — Aujourd'hui vendredi à huit heures un quart du soir, chez M. Platel, estaminet du Hussard-Français, Grande-Rue, réunion générale de tous les membres des comités de l'Union Sociale et Patriotique. Ordre du jour très important.
— *Bureau de bienfaisance de Croix.* — La commission du Bureau de bienfaisance de Croix prie MM. les fournisseurs de vouloir bien remettre leur facture des bons dont ils sont possesseurs, dans le plus bref délai possible, chez M. Delporte, secrétaire, 104, rue Kléber, Croix.
— *Le transfert du kiosque.* — L'adjudicataire, M. Dhaluin, a déjà fait procéder aux premiers travaux de démolition du kiosque situé actuellement avenue Le Nôtre; en même temps, la reconnaissance a été faite du nouvel emplacement qu'il doit occuper. Toutes les dispositions sont prises pour que ledit kiosque soit inauguré le 14 juillet.
— *Un don anonyme.* — Une personne a remis à la mairie une somme de vingt francs destinée aux pauvres.
— *Le service postal.* — La troisième distribution postale étant étendue à toute la commune, voici le nouvel horaire du service.
Les facteurs commenceront leur tournée à 6 h. 1/2 en été et 7 heures en hiver, à 1 h. 1/2 et à 4 h. 40.
Les levées à la boîte centrale se feront à 11 h. 55, 3 h. 40 et 9 h. soir.
— *Avis aux propriétaires de chiens.* — Tous les chiens de première catégorie payant l'impôt de huit francs, et qui, seuls, sont autorisés à circuler dans les rues, doivent dorénavant, être nantis de la médaille qui a été distribuée à leurs propriétaires. Ces chiens sont au nombre de 73 ; s'il s'en rencontre sans cette marque distinctive, leurs maîtres seront passibles d'une contravention.
— *Accidents d'usine.* — Un jeune homme d'Annappes, nommé Duchatillon, âgé de dix-huit ans, employé dans la maison Holden, à Croix, a eu le pied gauche brûlé par un tuyau de vapeur. Le blessé devra subir un repos de trois semaines.
— Un autre ouvrier du même établissement, Achille Deloigne, domicilié à Roubaix, a eu plusieurs doigts écrasés dans les cylindres de son métier. L'incapacité de travail sera de quinze jours.
— *Un accident sur le tramway à vapeur.* — Jeudi soir, une dame Leroy, demeurant rue de la Longue-Chemise, à Roubaix, se rendait à Croix, par le car de trois heures et demie.
Arrivée à la hauteur de l'estaminet du *Saint-Eloi*, elle fut saisie de frayeur aux appels du mécanicien qui demandait le frein et croyant qu'un accident était arrivé, s'élança à terre pour l'éviter. Etant donné l'allure du tramway, cette malheureuse fut projetée dans le ruisseau et se fit une contusion assez sérieuse à la jambe droite.
Les conducteurs du train s'empressèrent de la relever et de la remettre en voiture pour la conduire à Croix, terme de son voyage.
— On nous prie d'insérer la note suivante :
« L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de la rue Kléber se réunira le dimanche 13 courant, à 11 heures 1/2, à l'école; des questions très sérieuses devant être étudiées, la commission compte absolument sur l'exactitude de tous les sociétaires. »

Lannoy. — *Un mendiant originaire de Lannoy qui s'échoue et meurt à Baisieux.* — La plupart des Lannoyens se souviennent d'un mendiant bien connu, Emmanuel Rousseau, actuellement sans domicile, qui, naguère encore, se rendait à pied à Paris, pour voir ses deux sœurs et subvenait à ses besoins le long de la route en implorant la charité publique. Mardi soir, Rousseau arrivait à Baisieux, et demandait aux époux Boort, au hameau de Breuze, de vouloir bien l'héberger pour la nuit. Il fut reçu avec bonté, et le lendemain matin il se disposait à reprendre la route lorsqu'il se sentit mal.
Il se coucha et se trouva mieux.
Vers onze heures du matin, il prit un bol de bouillon et on le laissa se reposer. Quelques instants après, lorsqu'on revint le voir, il râlait et semblait agoniser. On alla de suite chercher un médecin, et lorsque celui-ci arriva quelques minutes après, Rousseau avait cessé de vivre. On croit qu'il a succombé à la rupture d'un anévrisme. Depuis longtemps, il souffrait de rhumatismes, et il n'avait jamais pu travailler durant sa vie. Il avait quarante-cinq ans.
Cette mort a causé une vive émotion à Baisieux et à Lannoy, lorsqu'on apprit cette fin tragique.

Lys. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire.
La séance est ouverte à cinq heures et demie. Sont présents : MM. Pierre Echevin et Henri Despretz-Rincheval, adjoints, ainsi que dix-huit conseillers municipaux.
M. le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation. M. le Maire ajoute qu'au sujet de la demande formulée par la municipalité à propos de la barrière de Cohem, la ville a reçu satisfaction de la Compagnie du Nord. Cette barrière restera donc désormais ouverte toute la nuit.
COMPTES ADMINISTRATIFS DE 1897. — M. le Maire présente à l'examen du Conseil les comptes de l'année 1897. Il n'en est pas donné lecture. Toutefois M. le Maire ajoute que les membres de l'assemblée peuvent les consulter s'ils le désirent. Ces comptes se balancent par un reliquat en recettes de 5,987 fr. 08. Cette somme, qui servira à former le budget supplémentaire, sera employée à des travaux de chaussée-pavées et des trottoirs, notamment sur la route de Cohem qui sera continuée et formera dans la suite un moyen de communication vers Roubaix. Sur cette somme seront aussi prélevés la pension du jeune sourd-muet Fournier, les indemnités de logement aux directrices d'école maternelle et aux adjointes, le traitement de la femme de service des écoles maternelles, etc.
LA SITUATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. le Maire annonce que devant la situation peu brillante où se trouve en ce moment le Bureau de bienfaisance qui est très large dans ses distributions aux indigents, les membres de cet établissement charitable ont décidé de reformer la liste du Bureau de bienfaisance. Sur les soixante-seize familles qui y sont inscrites, quelques-unes, pour diverses raisons, doivent être rayées.
En conséquence les indigents devront se faire inscrire de nouveau, et le bureau statuera. Toutefois, sur l'avis du Bureau de bienfaisance, M. le Maire propose de voter une subvention de 925 francs pour faire face aux secours en pains et en argent qui ont été précédemment distribués. Le Conseil adopte ces propositions.
BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 1899. — Le Conseil établit ensuite le budget de l'année 1899. Il est à peu de chose près le même que l'an dernier. On y remarque principalement : subvention au Bureau de bienfaisance 4000 francs, pension des aliénés et indigents, 500 francs. A propos du personnel des écoles maternelles, M. le Maire fait remarquer qu'il est composé de deux directrices et de quatre adjointes, pour cent quarante élèves environ, ce qui semble excessif. Quelques membres proposent la suppression de l'emploi d'une ou deux adjointes dans un but d'économie pour la ville. Cette question, après quelques explications, est réservée pour une séance ultérieure.
On en vient à la question de subventions facultatives à accorder au personnel de ces écoles. Lorsque les religieuses dirigeaient ces écoles, fait remarquer M. le Maire, il leur était accordé une somme de 600 francs.
L'augmentation actuelle du personnel exige, pour que les intérêts de la ville ne soient pas lésés, une nouvelle répartition de cette somme. Après quelques courtes considérations, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder 150 francs à chacune des directrices et 75 francs à chacune des quatre adjointes.
QUESTIONS DIVERSES.— M. le Maire donne lecture d'une lettre signée par une trentaine de petits commerçants dans laquelle ces derniers protestent contre la concurrence déloyale que leur font certains marchands étrangers qui viennent vendre leurs marchandises de porte en porte ou s'installent sur les places, sans payer à la ville aucune patente : M. Despretz propose, à l'exemple des villes voisines, d'adopter un tarif pour ces commerçants étrangers, soit 10 centimes par mètre carré pour un étalage, et 20 centimes par mètre courant pour les voitures, charrettes, etc. Le Conseil se range à cet avis.
M. le Maire donne lecture d'une lettre des membres de la Fanfare municipale qui demandent un secours pour le renouvellement de l'habillement des membres de cette société qui a dans ce but reçu des souscriptions et émis des billets de tombola.
M. Six fait remarquer que dans la plupart des villes, les musiciens sont habillés par ces dernières.
M. Pierre Echevin explique que ce serait créer un précédent à Lys.
M. le Maire fait prévoir que les autres sociétés de la ville pourraient bientôt présenter des demandes de ce genre.
Finalement la somme de 600 fr. en faveur de la Fanfare Municipale est mise aux voix.
Le vote secret donne les résultats suivants : 13 oui, 4 blancs, 4 non.
La somme de 600 fr. est donc votée.
Le Conseil donne ensuite un avis favorable à quelques demandes de soutien de famille.
LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE.— On sait que cette question a été décidée en principe dans les séances précédentes. M. le Maire présente à l'examen du conseil les plans qui ont été dressés par M. Destombes, architecte.
L'édifice aura 58 mètres de longueur, 21 de large. Il pourra contenir dix mille personnes. La population de Lys s'élève actuellement à 6000 habitants et ce chiffre s'accroît de jour en jour. La façade serait, d'après le plan soumis, tournée du côté de la rue de Leers. Une avenue de 16 mètres de largeur y conduirait.
Le terrain de cette avenue serait généreusement donné par M. Gilmet, qui, en retour, demande une indemnité de 3,500 fr. pour le loyer des maisons qui seraient nécessairement abattues.
Le Conseil trouve cette somme exagérée. De nouvelles démarches seront faites auprès de M. Gilmet, au mieux des intérêts de la ville, et dans le cas d'un refus, l'entrée de l'église sera tournée vers la rue de Cohem.
La construction de l'église reviendrait, d'après les devis, à environ 250.000 francs. Dans ce but, il serait contracté un emprunt de 125.000 francs remboursables en trente ans. Le reste serait couvert par les souscriptions, les legs, les subventions départementales et celles du conseil de fabrique. La première pierre pourrait être posée au mois de mars de prochain. D'un autre côté, la ville réaliserait de grandes économies sur les sommes allouées pour l'entretien des édifices communaux, des chemins vicinaux, etc., de sorte que tout calcul fait, l'imposition ne serait que de 10 centimes environ.
M. le Maire ajoute que c'est une question de vie et de prospérité pour la ville, c'est créer un nouveau quartier qui ne fera que développer l'extension du commerce sans nuire aux autres quartiers, et ce sera un nouveau débouché vers Roubaix.
L'ensemble du projet de construction d'une nouvelle église est mis aux voix. Il est adopté par 17 oui, 3 non et un bulletin douteux.
A la fin de la séance, M. Lepers demande que le service des enterrements soit régularisé au point de vue des porteurs. On décide que ces derniers seront au nombre de huit et désignés sans retard.
A ce propos, M. Salembier demande qu'il soit fait auprès du clergé une démarche pour que désormais on aille chercher les morts à leur domicile avec le clergé. M. le Maire répond qu'il fera le nécessaire.
La séance est levée à sept heures un quart.

Chéreng. — *Une affaire de coups.* — Un journalier, Pierre Delbart, trente-deux ans, qui avait été congédié par un cultivateur, M. Strasmans, rencontrait ces jours-ci Emile Desmulier, qui l'avait remplacé chez son ancien patron.
Sans provocation, il le frappa à la tête avec un manche à balai qu'il brisa dans sa fureur.
Desmulier reçut plusieurs blessures à la tête et le sang s'échappa en abondance de l'os frontal. M. le docteur Roche a visité le blessé et lui a prescrit un repos de huit jours. Procès-verbal a été dressé contre Delbart.

Communications

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS DE 1870-1871, L'« ANCIENNE », A ROUBAIX. — La commission administrative des Combattants de 1870-71 l'« Ancienne » rappelle aux sociétaires que la réunion trimestrielle aura lieu, dimanche prochain, 12 courant, à six heures précises du soir, au café Pandore. Ordre du jour : Paiement des cotisations. Admission de nouveaux membres et communications très importantes.

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

WATTRELOS

La revue des chevaux aura lieu sur la Grand'Place, mercredi prochain, 15 juin, à six heures trois quarts pour le canton Nord, et à huit heures et demie pour le canton Est.

La « Renaissance chorale » prie ceux de ses membres honoraires qui voudraient accompagner la société à Dunkerque, le dimanche 3 juillet prochain, de se faire inscrire au local, chez G. Hochin, avant le 20 courant, dernier délai.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing ; au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Wattecuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Nomination d'un greffier au Tribunal de Commerce. — Aux termes d'un décret paru jeudi à l'*Officiel*, M. Eugène Delerue est nommé greffier du Tribunal de commerce en remplacement de M. Delerue, son père, démissionnaire.

L'installation des tribunaux consulaire et de paix et le Conseil des prud'hommes. — D'après la délibération du Conseil municipal en date du 24 mai 1898 tendant à obtenir l'autorisation d'acquérir une propriété bâtie, située rue de Gand, d'une superficie d'environ 5,020 mètres carrés, pour y installer les Tribunaux consulaire et de paix et le conseil des prud'hommes, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte le jeudi 16 juin 1898 sous la présidence de M. Vincent, conseiller d'arrondissement, nommé commissaire à cet effet, dans une des salles de la Mairie depuis deux heures jusqu'à six heures de relevée.
Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former sont invitées à venir les déposer dans l'information.

Le concours des chauffeurs et conducteurs de machines à l'école industrielle. — Le concours de fin d'année aura lieu le dimanche 12 courant à 9 heures du matin, pour l'examen écrit et à 10 heures 1/2 pour l'examen oral des chauffeurs et conducteurs de machines à l'école industrielle.
Les élèves sont priés d'apporter les cahiers, notes et croquis.

Les accidents de travail. — Un magasinier nommé Alphonse Ghesquière, âgé de dix-huit ans, a été renversé par une balle de coton et s'est donné une entorse au pied gauche ; il se plaint en outre de douleurs dans la région lombaire. M. le docteur Bernard, qui a donné ses soins au blessé, qui a été reconduit à son domicile, rue Fin de la Guerre, 118, a prescrit un repos de dix à quinze jours.

A la frontière. — La gendarmerie a remis aux mains des autorités belges Florimond Vaeresseghem, charpentier, âgé de 24 ans, né à Asmède (Belgique) poursuivi pour vol par le parquet de Gand et Léontine Barbieux, âgée de 23 ans, lingère, née à Charquain (Belgique), poursuivie par le parquet de Bruxelles.
Un convoi de onze expulsés, tous individus ayant subi des condamnations pour vol, outrages, etc., a été conduit à la frontière.

Roncq. — *Le carrousel.* — Le carrousel organisé pour le 14 juillet aura, cette année, un éclat inusité.
Déjà la commission a reçu de nombreuses adhésions parmi lesquelles se trouvent des concurrents renommés.

Linselles. — Nous donnons plus haut le compte-rendu de l'audience du tribunal de simple police devant lequel ont comparu jeudi matin les onze Linsellois inculpés de tapage injurieux. L'affaire ira en appel.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — La musique municipale de Bondues a fait don de dix francs à l'occasion de la prime qu'elle a obtenu au festival du 29 mai à Mouvaux.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

Jeudi 9 juin

A TOUFFLERS

La fête du Saint-Sacrement avait été choisie pour la cérémonie des premières communions. Malgré le mauvais temps, de nombreux parents et amis avaient tenu à accompagner les quarante enfants qui s'approchaient pour la première fois de la Sainte-Table. Le R. P. Pattyn a adressé aux enfants des allocutions impressionnantes.

A TOURCOING

A L'INSTITUTION DU SACRÉ CŒUR. — Les communiants étaient au nombre de trente. C'est M. le chanoine Leblanc, le vénéré supérieur, qui les a préparés à la communion par une dernière allocution. Aux vêpres, M. l'abbé Bailleul a fait un sermon sur le renouvellement des vœux du Baptême.

FEUILLETON DU 10 JUIN 1898. — N° 41

GUET-APENS

par JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

HONNEUR POUR HONNEUR

II

— Madame de Montmayeur était morte.
— Bon. De telle sorte que vous n'avez pas rompu avec lui ?
— Non.
— Il ne se doute de rien de ce qui se passe en vous ?
— J'en suis sûre.
— Il vient vous voir ici, peut-être ?
— Il est venu une fois.
— Il reviendra ?
— Souvent.
— Je suppose qu'il ne se doute pas non plus que vous savez qu'il est le meurtrier de Bourreille ?
— A plusieurs reprises, j'ai vu des soupçons germer en lui. Je crois avoir réussi à les éloigner.
— Voulez-vous me dire dans quelles circonstances ?
Lucienne raconta qu'elle avait surpris Montmayeur rêvant tout haut et que Jean, réveillé tout à coup, avait manifesté la plus vive émotion. Depuis ce temps, il était sur ses gardes et la surveillait.
Elle raconta aussi l'épisode de l'attaque des francs-tireurs contre la fabrique et comment elle avait livré Gauthier qu'elle croyait sauvé.
— J'avais à choisir entre lui et Gauthier. L'un des deux devait mourir. J'ai choisi Gauthier. Montmayeur ne pouvait plus douter de mon amour.
En écoutant ce tragique récit, Courlande ne pouvait s'empêcher de frissonner.
Il regardait Lucienne avec admiration.
Elle parlait simplement, comme si elle avait raconté les choses de la vie les plus ordinaires.
Et quand elle eut fini, il pensa :
— Mais elle est tout simplement sublime, cette enfant-là Quel courage ! Et quelle imagination, surtout... Presque aussi belle que la mienne !
Et tout haut avec la plus profonde émotion :
— Vous avez été trop courageuse jusqu'aujourd'hui, mademoiselle, pour ainsi vous laisser aller au désespoir.
— Que faire !
— Nous chercherons ensemble. Voyez-vous, nous sommes en présence d'un criminel qui n'est pas vulgaire. Les circonstances mêmes du crime sont loin de ressembler aux autres. Il y a là une intrigue plus compliquée que celle d'une de ces affaires judiciaires comme on en brasse à la douzaine, à la préfecture de police. Et voilà ce qui m'a séduit, moi, justement. Je suis un homme d'imagination. J'ai horreur du convenu, des sentiers battus. Je trouve qu'à un crime peu commun, il faut également des moyens peu communs. Supposez que vous ayez devant vous un agent de police qui suit tranquillement son bonhomme de chemin. Qu'est-ce qu'il fera ?
— Ce qu'ils font tous. Il passera les jours et les nuits à surveiller Montmayeur comme si cette surveillance pouvait l'amener à un résultat quelconque, comme si depuis longtemps Montmayeur ne s'était mis sur ses gardes contre toute surveillance possible. Que ferait-il encore, l'agent de police ? Il essayerait de mettre la main sur l'argent volé. Et en supposant qu'il le trouvât, cet argent, entre les mains de Montmayeur, est-ce que celui-ci ne tient pas toute prête une histoire pour expliquer comment il possède les 50,000 francs qui ont été volés à Bourreille ? Quelle histoire ! Je l'ignore, mais à coup sûr il en a une ! ..
Et à quoi servirait cette découverte ? A rien du tout, si ce n'est à augmenter les précautions dont s'entoure Montmayeur. Ce qu'il faut, pour le confondre, pour l'obliger à un aveu, pour le perdre, c'est lui tendre un piège...
— Quel piège ?
— Ah ! voilà, je n'en sais rien. Mais je trouverai, j'en suis sûr. Cet homme est trop habile. Il ne se laisserait pas prendre à un piège grossier. En attendant, permettez-moi de vous conseiller de ne pas rompre avec Montmayeur. Ce serait la plus grave des imprudences.
Et après un moment de réflexion :
— Dans le récit que vous m'avez fait tout à l'heure, je vous ai entendu parler d'un frère de Montmayeur ?...
— Georges ? dit vivement Claudine. Un pauvre garçon malade, condamné, aussi doux que son frère est dur et emporté...
Courlande regardait Claudine qui avait rougi.
— Pourquoi cette émotion ? dit-il...
— Georges aime ma sœur, dit Lucienne.
— Ah ! ah !... Eh mais, pensa Courlande, cela peut nous servir. A quoi, par exemple ? Je n'en sais rien.
Il alla prendre les mains de la jolie fille et doucement :
— Pardonnez mon indiscrétion, mademoiselle Claudine... Il vous aime... Et vous ?... L'aimez-vous ? Et le sait-il ?
Elle baissa la tête et rougit davantage.
— Je l'aime Il ne le sait pas.
— Bien... Ce n'est pas une vulgaire curiosité qui m'a fait vous adresser cette question, sachez-le... Je vous porte le plus vif intérêt, bien que je ne vous connaisse que depuis quelques heures et je suis tenté de vous aimer comme si vous étiez mes filles...
— Monsieur, puisque nous parlons de Georges, nous devons vous faire part du soupçon qui nous est venu...
— Un soupçon ?
— Nous pourrions même dire une certitude...
— Parlez... ne me laissez rien ignorer... il le faut.
— Georges connaît le crime de son frère..
Courlande fit un haut-le-corps.
— Comment, dit-il... il connaît le crime de ce misérable et il ne l'oblige pas à se livrer, ou du moins à sauver Doriat !...
— Son frère le domine et l'épouvante. Il est si faible, si vous saviez !... Et Jean de Montmayeur est si cruel !...
— Eh bien, dit Courlande... j'admets qu'il n'ose... Mais ce qu'il n'a osé faire jusqu'ici, par crainte de son frère, il faut qu'il arrive à le faire, par amour pour Claudine... Le voilà, tenez, le piège dont je parlais... Je ne le vois pas encore bien nettement... mais il se dessine, il se dessine... Patience... Oui, il faut que nous arrivions ceci, que Georges de Montmayeur dénonce son frère...
— Jamais il ne s'y résignera.
— Qu'en savez-vous ?
— Il aimera mieux mourir... Il sait que sa mort est proche. Il la devancerait de quelques jours.
— L'amour de Claudine le fera vivre... Et moi, je le forcerai bien à faire ce que je veux...
— Comment ?
— Laissez ! laissez ! C'est le piège... Il se dessine, vous dis-je, il se dessine... Encore un peu d'imagination... Promettez-moi de suivre aveuglément mes conseils... toutes les deux...
— Nous vous le promettons.
— Si étranges qu'ils soient ?
— Nous vous le jurons.
— Même si ces conseils mettaient votre vie en danger ?
— Ma vie ne m'appartient pas, dit Claudine. Que serais-je si M. Bourreille ne m'avait pas recueillie et aimée comme sa fille ?
— Ma vie ne m'appartient pas à moi non plus, dit Lucienne ; que serais-je si M. Doriat ne m'avait pas recueillie ? Claudine est prête à sacrifier sa vie pour venger son père adoptif. Moi je suis prête à sacrifier la mienne pour sauver mon père...
— Je ne doutais pas de vous.
— Qu'allez-vous me conseiller ?
— Patience. Laissez-moi le temps de réfléchir. Rien ne presse. En attendant, je vais, dès ce soir, m'entretenir avec Marie Doriat. Il est inutile qu'elle vous croie plus longtemps coupable.
— Si Montmayeur apprend ma réconciliation avec ma mère, que pensera-t-il ?
— Il n'apprendra rien. Votre entrevue restera secrète. Et vous resterez en apparence éloignées l'une de l'autre. Marie Doriat est bien assez malheureuse. Il est juste qu'on lui rende un peu de bonheur. En outre, vous ne méritez pas, vous, que l'on vous soupçonne...
Lucienne pleurait.
— Enfin, continua Courlande, votre fiancé me paraît disposé à faire des folies et vous ne tenez pas, je suppose, à ce qu'il cherche une mort que vous regretteriez toute votre vie ?... Si la mort vient, il aura fait son devoir... Mais il ne faut pas qu'elle soit un suicide. Je vais donc m'enquérir du moyen de lui faire parvenir deux mots. Ça ne doit pas être impossible. Quand il saura que votre faute n'est qu'un dévouement sublime, s'il doit mourir, eh bien, il mourra plus content.
Lucienne pleurait toujours. Elle se rappelait l'effroyable douleur qu'elle avait eu à souffrir, lorsqu'elle avait été chassée de sa famille honteusement. Elle se rappelait les insultes de Gauthier, la malédiction des deux frères et celle de Marie Doriat aussi, devant ses fils morts.
— Au moins, se disait-elle, ma mère et mon fiancé m'aimeront quand ils sauront tout... Mais Henri, mais Pascal !! Ils sont morts, ceux-là... Je ne les reverrai jamais plus... Ils sont morts en me maudissant.
Heureusement, alors qu'ils avaient les yeux bandés, alors que les fusils étaient dirigés vers leur noble poitrine toute pleine de vaillance et de foi, heureusement elle avait eu le temps de leur crier :
« Je vous aime !... Je vous aime !... »
C'était cette parole-là qu'ils avaient emportée dans l'éternité.
— Puisqu'il est impossible de voir Montmayeur aujourd'hui, prenons patience, dit Courlande. Demain vous le verrez sans doute. Ne changez rien à votre attitude à son égard. Moi, je me rends chez Marie Doriat. Courage et confiance.
Il laissa les deux sœurs et se rendit chez Marie.
Il avait l'air si joyeux en entrant qu'elle ne put s'empêcher de dire, une espérance au cœur :
— M'apporteriez-vous une bonne nouvelle ?
— Oui. Regardez-moi... Je ne suis pas très bien tourné. On m'appelle Courlande, dis Pas-de-Chance... Eh bien ! je suis un messager de bonheur.
— Vite, vite... Lucienne ?
— Je ne m'étais pas trompé. Elle n'est pas coupable.
— Mon Dieu !
— Pure comme l'enfant qui naît. Une martyre. Le dévouement en personne... Un dévouement sublime et comme les femmes seules peuvent en rêver.
Marie s'approche de Courlande, lui saisit les mains qu'elle serre de toutes ses forces et le regarde jusqu'au fond des yeux.
— Vous ne me mentez pas, au moins ?
— Mentir, mais ce serait commettre un sacrilège !
— Ainsi, Lucienne ?
— Est toujours digne de vous...
— Elle n'aime pas ce misérable... ce monstre ?
— Pouvez-vous me demander cela, après ce que vous savez ?
— Est-ce possible, mon Dieu, est-ce vrai, ce que vous dites ?
— Ce qui vous semble extraordinaire me semble naturel à moi. Il est vrai qu'il y a là une question d'imagination.
— Mais pourquoi jouer un pareil personnage ?
— Elle veut sauver son père adoptif.
— La pauvre enfant !... Comme elle doit me haïr, moi qui l'ai chassée, moi qui l'ai maudite... Quel a dû être son désespoir, son découragement...
— Elle avait sa conscience pour elle...
— Ma Lucienne, ma Lucienne chérie, toi que j'aimais presque mieux que mes fils, bien que tu ne fût pas ma fille, tu vas m'être rendue... Je ne puis pas croire à son retour...
Et se souvenant de ses imprécations devant les cadavres de Pascal et d'Henri :
— J'avais tort de blasphémer... Il peut y avoir encore un peu de bonheur pour moi... Dieu ne m'a pas complètement abandonnée, puisqu'il va me rendre ma fille...
Et elle sanglotait, et des larmes, — mais de douces larmes, cette fois, — coulaient de ses yeux.

(*A suivre*) JULES MARY.